
Liste des Certifications Permettant l'Accès aux CQP Contrôle Technique VL et PL

(Se référer au RNCSA)

NIVEAU IV & NIVEAU III

RNCSA – SERIE 2

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 6, dans les conditions fixées par l'article 3-02 de la Convention collective.

Mention complémentaire au CAP : Maintenance des moteurs diesel et de leurs équipements

Mention complémentaire au CAP : Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile

Bac professionnel : Maintenance des véhicules *préparé sous statut scolaire*

- option A : voitures particulières
- option B : véhicules de transport routier

Titre professionnel du ministère chargé de l'emploi : Contrôleur technique automobile

Titre professionnel du ministère chargé de l'emploi : Technicien(ne) électromécanicien(ne) automobile
(Précédemment Titre professionnel du ministère chargé de l'emploi : Technicien(ne) après-vente automobile)

CQP : Démonteur automobile spécialiste

CQP : Opérateur spécialiste service rapide

CQP : Mécanicien spécialiste automobile

CQP : Dépanneur Remorquer PL

CQP : Contrôleur technique VL

CQP : Contrôleur technique PL

CQP : Électricien spécialiste automobile

CQP : Électricien spécialiste véhicules utilitaires et industriels

CQP : Mécanicien spécialiste véhicules utilitaires et industriels

RNCSA – SERIE 3

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 9, dans les conditions fixées par l'article 3-02 de la Convention collective.

Bac professionnel : Maintenance des véhicules *préparé en alternance sous contrat de travail ou en formation continue*

- option A : voitures particulières
- option B : véhicules de transport routier

CQP : Technicien électronicien électricien automobile

CQP : Démonteur automobile confirmé

CQP : Technicien confirmé mécanique automobile

CQP : Technicien confirmé mécanique véhicules utilitaires et industriels

CQP : Contrôleur technique confirmé VL

CQP : Contrôleur technique confirmé PL

CQP : Technicien confirmé véhicules utilitaires et industriels

RNCSA – SERIE 4

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 12, dans les conditions fixées par l'article 3-02 de la Convention collective.

CQP : Technicien expert après-vente automobile

CQP : Technicien expert après-vente véhicules utilitaires et industriels

RNCSA – SERIE 6

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 20, dans les conditions fixées par l'article 3B-02 de la Convention collective.

BTS : Maintenance des véhicules

- option A : voitures particulières
- option B : véhicules de transport routier

Brevet de maîtrise : Réparateur-gestionnaire en maintenance automobile (**si parcours professionnel comme technicien ou mécanicien**)

CQP : Réceptionnaire après-vente option VL (précédemment CQP : Réceptionnaire après-vente (dont option VUI)) (**si parcours professionnel comme technicien ou mécanicien**)

CQP : Réceptionnaire après-vente option VUI (précédemment CQP : Réceptionnaire après-vente (dont option VUI)) (**si parcours professionnel comme technicien ou mécanicien**)

CQP : Chef d'équipe atelier option VL (précédemment CQP : Chef d'équipe atelier (dont option VUI))

CQP : Chef d'équipe atelier option VUI (précédemment CQP : Chef d'équipe atelier (dont option VUI))

CQP : Chef de centre contrôle technique VL

CQP : Chef de centre contrôle technique PL

CQP : Chef d'équipe atelier en démontage recyclage automobile

CQP : Agent de maîtrise atelier

RNCSA – SERIE 8

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur le niveau I A, dans les conditions fixées par l'article 5-02 de la Convention collective.

CQP : Cadre technique d'atelier option VL (précédemment CQP : Cadre technique d'atelier (dont option VUI)) **(si parcours professionnel comme technicien, mécanicien)**

CQP : Cadre technique d'atelier option VUI (précédemment CQP : Cadre technique d'atelier (dont option VUI)) **(si parcours professionnel comme technicien, mécanicien)**

CQP : Adjoint au chef après-vente ou Responsable d'atelier option VL (précédemment CQP : Adjoint au chef après-vente ou Responsable d'atelier (dont option VUI))

CQP : Adjoint au chef après-vente ou Responsable d'atelier option VUI (précédemment CQP : Adjoint au chef après-vente ou Responsable d'atelier (dont option VUI))

CQP : Chef après-vente option VL (précédemment CQP : Chef après-vente (dont option VUI)) **(si parcours professionnel comme technicien, mécanicien)**

CQP : Chef après-vente option VUI (précédemment CQP : Chef après-vente (dont option VUI)) **(si parcours professionnel comme technicien, mécanicien)**

CQP : Responsable de centre(s) de recyclage automobile **(si parcours professionnel comme technicien, mécanicien, démonteur)**